



# Agenda 21 cantonal

---

**1<sup>er</sup> février 2008**

Unité de développement durable - Viviane Keller



# Agenda 21 cantonal

---

**Programme de législature et Agenda 21**

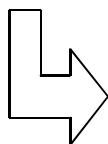
**Objectifs DD du Conseil d'Etat en matière de développement durable**

# Elaboration de l'Agenda 21

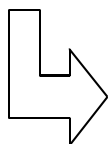
## mars à novembre 2007

---

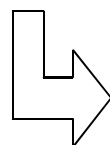
- **Journée d'ateliers le 22 mars**



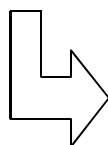
- **Trois séances de travail - 8 groupes thématiques**
- **Interviews des acteurs externes**
- **Groupe opérationnel et Groupe de validation**



- **Restitution du projet (4 mai)**
- **Mise en consultation (11 - 18 mai)**



- **Prise d'acte par le Conseil d'Etat en juillet**



- **Mise en phase avec le Programme de législature 07-12**
- **Diffusion du PL (14 novembre)**

# Elaboration de l'Agenda 21

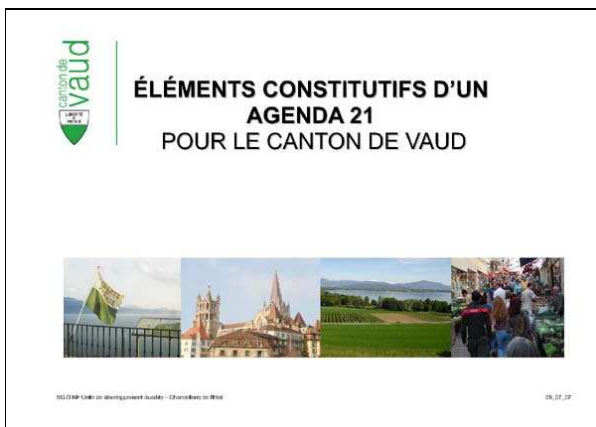
## Documents remis au Conseil d'Etat



Jalons  
décembre  
2006

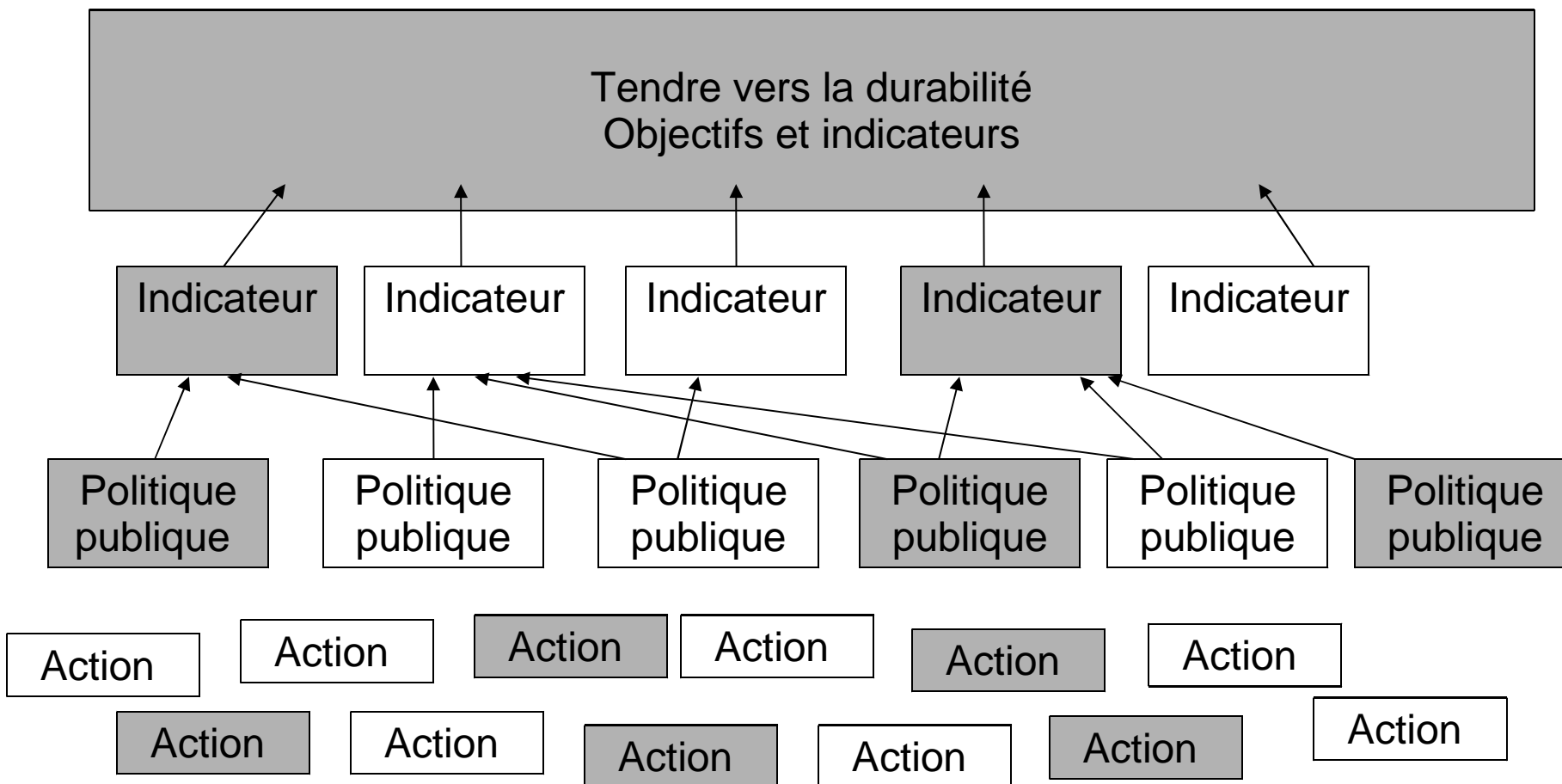
### Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal

- **Indicateurs macro**
- **Mesures concrètes et politiques publiques**
  - Statut des mesures
  - Domaine
  - Compétence (services de l'ACV)
  - Vision temporelle

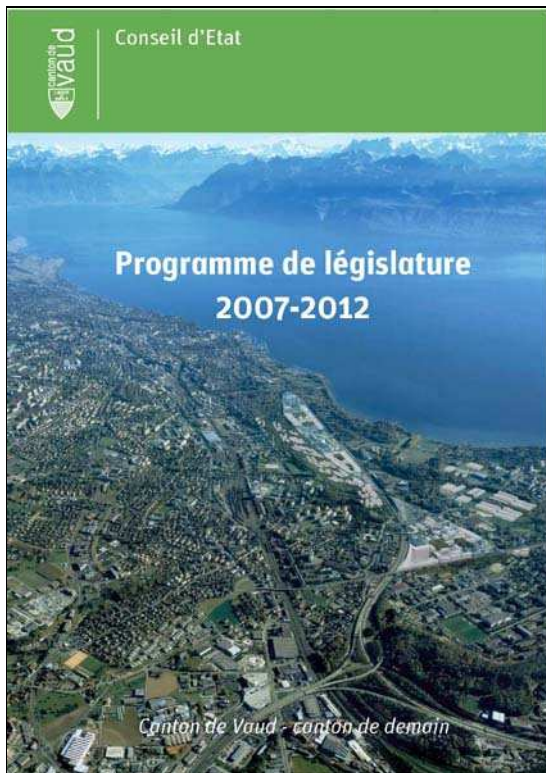


# Elaboration de l'Agenda 21

## Méthode de travail



# Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal et Programme de Législature 2007-2012



## Quatres objectifs prioritaires pour le DD

- Marge de manœuvre pour les autorités grâce à des finances publiques maîtrisées
- Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics
- Préservation de l'environnement et utilisation efficace et des ressources naturelles
- Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail

# Programme de Législature 2007-2012

## et

# Agenda 21

### Leviers de mise en oeuvre via:

- les politiques publiques et les prestations fournies
- l'exemplarité

### Objectif:

Tendre vers la durabilité en « tirant à la même corde »



# Programme de Législature 2007-2012 et Agenda 21

## Description des objectifs

## Indicateurs de suivi et cible pour 2012, 2020, 2050

### Comment:

- coordonner et rendre plus visibles les actions existantes
- améliorer ou réorienter certaines prestations
- lancer de nouveaux projets dans des domaines prioritaires

### Mesures déjà présentes dans le PL:

exemple: promotion des énergies renouvelables

**AGENDA 21**

**Les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat**

Dans le cadre du programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat a choisi de mettre en évidence quatre objectifs prioritaires. Ces objectifs sont illustrés par des indicateurs. Pour chaque indicateur, le Conseil d'Etat a fixé une cible à atteindre à moyen et long terme. Enfin, il s'est assuré que des actions concrètes pour atteindre les objectifs sont figurées d'ores et déjà dans son programme de législature, en page de sa démission à agir dès maintenant, à l'agilissement de mieux coordonner et rendre plus visibles les actions existantes, améliorer ou réorienter certaines prestations, ou lancer de nouveaux projets dans les domaines prioritaires.

**Objectif n° 1**  
Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures. L'Etat de Vaud a franchi un grand pas dans cette direction: depuis deux ans, les comptes sont excédentaires et la dette décroît.

**Indicateur n° 1.1: Poids de la dette**  
Engagements nets\* du Canton et des communes rapportés au revenu cantonal

Année	2006	2012	2020	2050
2006	29%	24%	23%	21%

\* Engagements nets (EN) = engagements financiers - dettes à court terme - dettes à moyen et long terme - engagements envers des entités publiques et autres entités - passifs financiers  
Source: Bureau fédéral d'études économiques - données à jour (dernière année disponible)

**Objectif n° 2**  
Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

L'impact des émissions des émissions de CO<sub>2</sub> principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire émerger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la stratégie à 2050: mettre en œuvre particulièrement la planification du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

**Indicateur n° 2.1: Emissions de CO<sub>2</sub>**  
Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, le charbon de bois.

Année	2006	2012	2020	2050
2006	3.3	3.1	2.9	1.9

**Indicateur n° 2.2: Energies renouvelables**  
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Année	2006	2012	2020	2050
2006	6,13%	7,7%	10%	26%

**Indicateur n° 2.3: Répartition modale du transport de personnes**  
Part des transports individuels motorisés dans le total des déplacements personnes

Année	2005	2012	2020	2050
2005	75%	70%	65%	50%

**Objectif n° 3**  
Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité. Les politiques publiques et la loi ont été conçues et induites doivent converger et produire des effets positifs sur le plan environnemental, globalement sans aggravation de la pression fiscale.

**Indicateur n° 3.1: Prélèvements fiscaux liés à l'environnement**  
Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au revenu cantonal

Année	2006	2012	2020	2050
2006	1,69%	1,5%	2%	3%

**Objectif n° 4**  
Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail

Le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. Celles-ci ont leur niveau de formation professionnelle ou aux études facilité leur intégration au monde du travail et contribuent au développement de la société et de l'économie.

**Indicateur n° 4.1: Jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion\***

Année	2007	2012	2020	2050
2007	1355	800	500	150

\* Ces chiffres concernent les jeunes de moins de 25 ans qui ont obtenu un diplôme fédéral, suisse ou étranger, dans une école de formation professionnelle ou de formation post-secondaire, ou qui ont obtenu un diplôme fédéral ou suisse de formation professionnelle ou de formation post-secondaire, ou qui ont obtenu un diplôme fédéral ou suisse de formation professionnelle ou de formation post-secondaire.



Visite d'atelier pour le futur au quartier de Hélière

Version de 10-11 Programme de Législature 2007-2012



## **Objectif 2 - Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics**

*Indicateur n°2.1: Émissions de CO2*

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

\* 2004 : 3.5

\* 2012 : 3.1

\* 2020 : 2.5

\* 2050 : 1.5

## Objectif 2 - Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

*Indicateur n°2.2: Énergies renouvelables*

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

\* 2004 : 6.12%

\* 2012 : 7.5%

\* 2020 : 10%

\* 2050 : 20%

## **Objectif 2 - Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics**

Indicateur n°2.3: Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues

\* 2005 : 75%

\* 2012 : 70%

\* 2020 : 65%

\* 2050 : 50%

## Objectif 3 - Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur n°3.1: Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au revenu cantonal

\* 2004 : 1.09%

\* 2012 : 1.5%

\* 2020 : 2%

\* 2050 : 3%

## Objectif 4 - Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail

*Indicateur n°4.1: Jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion\**

\* 2007 : 1355

\* 2012 : 800

\* 2020 : 300

\* 2050 : 150

\* Ces chiffres recensent les jeunes sortis de la scolarité obligatoire qui ne sont pas en formation initiale (apprentissage), au gymnase, dans une école de culture générale et de commerce ou en formation privée.

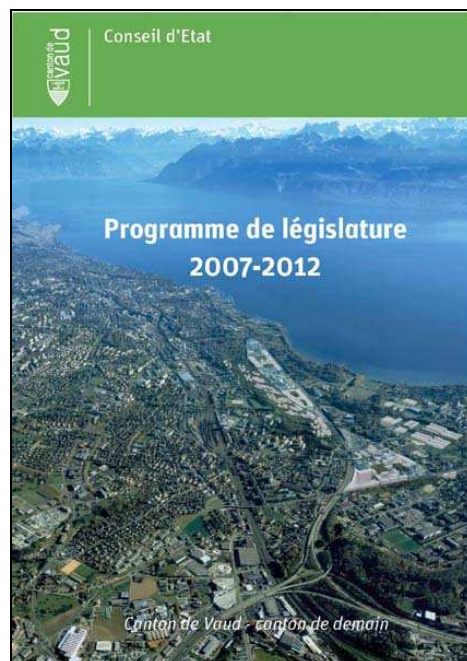
Ils ne recensent pas les jeunes en formation élémentaire et pratique, en préapprentissage et les répétants.

# Agenda 21 cantonal

## Proposition de mise en oeuvre

---

**Etablir un programme de DD en se basant sur:**



**Au sein des services:**

- politique publique
- programmes
- projets
- autre...

**Interventions parlementaires:**

- motions, postulats...